

A cette occasion, je crois de mon devoir de signaler à la Chambre que notre inquiétude diffère, du moins sur deux points.

Les uns s'appliquent à l'étude de cet article.

Voici ce qui nous inquiète: Est-ce que les normes établies sur une base de \$75 par mois resteront ainsi longtemps, ou s'il y a possibilité d'une augmentation selon l'indice des prix? D'autres préféreraient que l'augmentation soit attachée à l'indice des salaires. D'autres s'inquiètent, par contre, de la hausse des impôts que cela pourrait entraîner. Comme le ministre du Revenu national nous disait tout à l'heure, j'aimerais bien mieux donner \$100 plutôt que \$75 mais cela coûterait—selon ses chiffres—821 millions de dollars de plus pour effectuer cet ajustement de paiement de \$100 par mois.

La plupart s'inquiètent puisqu'on a même la précaution d'ajouter «un ajustement selon l'indice des prix». On admet donc qu'on est dans une situation où ni les actuaire ni les économistes ne savent exactement où l'on va.

L'indice des prix, l'indice du coût de la vie ou l'indice des salaires ne répondent pas nécessairement à une demande de comptabilité des prix ou à une demande de comptabilité du coût de revient pour la partie des salaires.

Je ne voudrais pas que vous croyiez que j'ai l'intention de faire de la politique avec cet article du bill, mais je me rappelle qu'il n'y a pas tellement longtemps, on prétendait, à la télévision, en se lançant des billets de banque sur la tête, des marks, que les théories monétaires préconisées par les créditeurs seraient le pire danger vers une course inflationniste au pays.

Je me demande si la plupart de ceux qui ont traité de l'article 120, cet après-midi, n'ont pas mis en évidence l'inquiétude de savoir où nous irions avec l'inflation, puisqu'on juge bon d'ajouter au paiement de base de \$75 la possibilité d'y ajouter encore et d'augmenter le montant selon l'indice des prix? D'autres préférèrent que ce soit selon l'indice des salaires. D'autres craignent une hausse générale des impôts, étant donné que la partie IV du bill et non pas l'article 4—parce que j'ai fait erreur, il y a environ une heure, alors que je signalais l'article 4 plutôt que la partie IV du bill, et à cette occasion, on a su très bien contourner ma question.

Par l'article 120, plusieurs admettent l'inflation possible en ce qui regarde le régime de pensions actuel, puisqu'on parle d'un paiement de base de \$75, avec une augmentation possible selon l'indice du coût de la vie.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous a dit que nous devons nous adapter à notre siècle. Il a même signalé des exemples de personnes qui recevaient

[M. Perron.]

leur pension de base avant même que les appareils de télévision n'existent,—elles n'ont donc pas eu à s'en acheter, mais aujourd'hui, justement, on a à faire face à ces besoins nouveaux.

On aurait pu également faire allusion aux 46 milliards de dollars de production qu'ont révélés les données statistiques officielles de 1963; 46 milliards de production globale au Canada. Si on considère la somme des salaires inférieurs à \$2,000 chez les gagne-petit, chez qui le bill C-136 ira justement puiser une partie de ce revenu-là, je crois qu'on devrait d'autant plus s'inquiéter de ce que sera la cotisation—parce qu'on n'a pas voulu admettre que c'était une taxe, quoiqu'on nous a donné le privilège d'appeler cela une taxe, si on le voulait, mais le ministre n'a jamais voulu dire que c'était une taxe; il a plutôt prétendu que c'était une cotisation. Alors, que sera cette cotisation dans 10 ou 20 ans d'ici?

Puisqu'on traite de questions inflationnistes, cet après-midi, et que l'on semble craindre que les \$75 minimums ne soient pas suffisants pour permettre aux vieux de vivre décemment, il me semble que l'on devrait s'inquiéter davantage de ce que deviendra la cotisation qu'on nous a permis d'appeler taxe, même si on ne veut pas, dans les milieux gouvernementaux, dire que c'est une taxe alors que cela en est une et que c'est surtout une taxe à la pauvreté, la partie qui traite justement de la pension minimum de \$75, laquelle se rattache à l'ensemble des impôts, elle. Or, étant rattachée à l'ensemble des impôts, ce n'est pas une taxe à la pauvreté comme la cotisation dont on ne semble pas s'inquiéter de ce qu'elle sera dans 10, 15 ou 20 ans.

J'aurai l'occasion de citer des chiffres relativement à ce problème de cotisation lors du débat sur l'article 1. Je prouverai, bien que les actuaire aient prévu que la retenue minimum de 1.8 p. 100 sera suffisante pour accumuler des fonds jusqu'à concurrence de huit milliards de dollars d'ici 10 ou 20 ans, l'impossibilité mathématique de ces prévisions, et je vais prouver qu'on sera obligé d'augmenter les cotisations chez les gagne-petit, qui déjà n'en ont pas suffisamment pour vivre.

On ne s'inquiète pas de cette partie du bill C-136. On ne se demande pas ce que seront les cotisations et quelle partie du salaire sera retenue lorsqu'on sera obligé de prélever 4 p. 100 du salaire de l'employé et d'exiger 4 p. 100 de l'employeur.

Je tenais donc à signaler qu'en ce qui concerne ce régime inflationniste, ce ne sont pas les théories monétaires que nous préconisons depuis plusieurs années, mais bien la politique financière des libéraux et des conservateurs qui en sont responsables.